



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Minus 70 Hydraulic Oil

Selon le SIMDUT 2015, en conformité avec la Loi sur les produits dangereux (LPD, telle que modifiée) et selon les exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD)

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Minus 70 Hydraulic Oil

Numéro du produit L0769-057, L0769-059, L0769-060, L0769-061, L0769-062, L0769-070

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Lubricating oil

Restrictions d'utilisation Aucune contre-utilisation spécifique n'a été identifiée.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fabricant Lubriplate Lubricants Co.
Corporate Headquarters
129 Lockwood Street
Newark, NJ 07105

Midwest Office & Plant
1500 Oakdale Ave.
Toledo, OH 43605
419-691-2491
419-693-3806

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence Chem-Tel: 1-800-255-3924 (US & Canada only)
01-813-248-0585 (Outside US & Canada)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Liq. Inflam. 4 - H227

Dangers pour la santé Irrit. Peau 2 - H315 Cancéro. 2 - H351 Reprod. 2 - H361d TSOC ES 3 - H336 Tox. Asp. 1 - H304

Dangers environnementaux Chronique Aquatique 2 - H411

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Minus 70 Hydraulic Oil

Mentions de danger

H227 Liquide combustible.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (voir l'avis médical sur cette étiquette).
P331 Ne PAS faire vomir.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation nationale.

Contient

Kerosine (petroleum), toluene

Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Minus 70 Hydraulic Oil

Kerosine (petroleum)	10-30%
Numéro CAS: 8008-20-6	
Classification	
Irrit. Peau 2 - H315	
Cancéro. 2 - H351	
TSOC ES 3 - H336	
Tox. Asp. 1 - H304	
Aigu Aquatique 2 - H401	
Chronique Aquatique 2 - H411	
2,6-di-tert-butylphenol	<1%
Numéro CAS: 128-39-2	
Facteur M (aiguë) = 1	
Facteur M (chronique) = 1	
Classification	
Irrit. Peau 2 - H315	
Irrit. Yeux 2 - H319	
Aigu Aquatique 1 - H400	
Chronique Aquatique 1 - H410	
toluene	<1%
Numéro CAS: 108-88-3	
Classification	
Liq. Inflam. 2 - H225	
Irrit. Peau 2 - H315	
Reprod. 2 - H361d	
TSOC ES 3 - H336	
TSOC ER 2 - H373	
Tox. Asp. 1 - H304	
White mineral oil (petroleum)	<1%
Numéro CAS: 8042-47-5	
Classification	
Non Classifié	
naphthalene	<1%
Numéro CAS: 91-20-3	
Facteur M (aiguë) = 1	
Facteur M (chronique) = 1	
Classification	
Tox. Aigüe 4 - H302	
Cancéro. 2 - H351	
Aigu Aquatique 1 - H400	
Chronique Aquatique 1 - H410	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

Minus 70 Hydraulic Oil

Commentaires sur la composition

* The exact percentage withheld as a trade secret in accordance with 29 CFR 1910.1200.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Orale	Consulter un médecin immédiatement. Présenter cette fiche signalétique au personnel médical.
Inhalation	Déplacer la personne atteinte de la source de contamination. Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon. En présence de difficulté respiratoire, le personnel adéquatement formé pourra aider la personne atteinte en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente sur le côté en position de récupération et s'assurer qu'elle puisse respirer.
Ingestion	Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Donner à boire quelques petits verres d'eau ou de lait. Interrompre si la personne atteinte se sent malade car tout vomissement peut être dangereux. Ne pas faire vomir à moins que ce soit sous ordonnance du personnel médical. En cas de vomissement, incliner la tête vers le bas pour éviter une aspiration pulmonaire. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Placer la personne inconsciente sur le côté en position de récupération et s'assurer qu'elle puisse respirer. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon.
Contact cutané	Rincer avec de l'eau.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes.
Protections des secouristes	Le personnel des premiers soins devrait porter des équipements de protection appropriés durant n'importe quel sauvetage. En cas de doute concernant la présence de contaminants volatiles autour de la personne atteinte, le personnel de premiers soins devrait porter un appareil respiratoire approprié ou un appareil respiratoire autonome. Laver minutieusement avec de l'eau les vêtements contaminés de la personne atteinte avant de les lui ôter, ou bien utiliser des gants. Il est peut être dangereux pour l'équipe de premiers soins de pratiquer la respiration artificielle bouche-à-bouche.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Renseignements généraux	Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.
Inhalation	Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Nausée, vomissement. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Effet narcotique. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Susceptible de provoquer le cancer.
Orale	Peut provoquer une irritation. Risque d'apiration en cas d'ingestion. L'accès aux poumons suite à une ingestion ou un vomissement peut provoquer une pneumonie chimique. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Susceptible de provoquer le cancer.
Contact cutané	Rougeur. Irritant pour la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Susceptible de provoquer le cancer.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Minus 70 Hydraulic Oil

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter selon les symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Le produit n'est pas inflammable. Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.

Agents extincteurs inappropriés Ne pas utiliser un extincteur à jet d'eau, car ceci risque de faire propager l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater violemment ou exploser à cause d'une accumulation de pression.

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie. Évacuer les lieux. Rester en amont pour éviter d'inhaler les gaz, les vapeurs, les émanations et la fumée. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les récipients exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. En cas de fuite ou de déversement non incendié, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger ceux et celles qui contrôlent la fuite. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Contrôler l'eau de ruissellement en le confinant et en le gardant loin des égouts et des cours d'eau. Informer les autorités concernées de toute probabilité de risque de pollution aquatique.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés. Les vêtements de pompiers qui fournissent un niveau de protection minimale lors d'incidents chimiques sont déterminés par le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, par les directives provinciales applicables à la santé et la sécurité au travail ou celles des normes de la NFPA le cas échéant.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles S'abstenir d'agir sans la formation appropriée ou si cela implique un risque personnel. Garder à l'écart du déversement tout personnel superflu ou non protégé. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Suivre les précautions concernant la manipulation sécuritaire tel que décrites dans cette fiche signalétique. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement. S'assurer de la mise en place de formation et de procédures relatives à la décontamination d'urgence et à l'élimination. Ne pas toucher, ne pas marcher sur le matériel déversé. Éviter d'inhaler les vapeurs et brouillards. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié si la ventilation est inadéquate.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Déversements Majeurs: Informer les autorités concernées en cas de pollution du milieu ambiant (égouts, voie navigable, sol, air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Minus 70 Hydraulic Oil

Méthodes de nettoyage

Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Nettoyer immédiatement tout produit déversé et gérer les déchets en toute sécurité. S'approcher en amont du déversement. Déversements Mineurs: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et absorber avec une vadrouille. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber le déversement avec une matière inerte, sèche et placer dans un récipient convenable à l'élimination des déchets. Déversements Majeurs: S'il est impossible d'arrêter la fuite, faire évacuer les lieux. Évacuer le matériel déversé vers une usine d'épuration des effluents, ou procéder comme suit: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière incombustible. Placer les déchets dans des récipients étiquetés et hermétiquement fermés. Nettoyer soigneusement les objets et aires contaminés, en respectant les règlements environnementaux. L'absorbant contaminé peut présenter les mêmes risques que la matière déversée. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour la protection personnelle, consultez la Section 8. Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. Consulter la Section 12 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation

Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler avec précaution tous les emballages et récipients afin de minimiser les déversements. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter la formation de brumes. Susceptible de provoquer le cancer. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les parties brisées sans porter des équipements de protection. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Conseils sur l'hygiène du travail en général

Laver rapidement la peau si elle devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail chaque jour avant de quitter les lieux de travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage

Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10). Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais bien ventilé. Garder le récipient en position verticale. Protéger les récipients afin d'éviter qu'ils soient endommagés. Placer des murs de protection autour des installations d'entreposage afin de prévenir la pollution de l'eau et du sol en cas de déversement. Le plancher de l'aire d'entreposage doit être étanche, sans joint et non absorbant.

Classe de stockage

Entreposage pour matières dangereuses diverses.

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

Minus 70 Hydraulic Oil

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Kerosine (petroleum)

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 200 mg/m³

A3, Sk

toluene

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 20 ppm 75 mg/m³

A4

White mineral oil (petroleum)

Mineral oil, excluding metal working fluids (pure, highly and severely refined)

naphthalene

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 10 ppm 52 mg/m³

A3, DSens, Sk

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

A3 = Confirmé être cancérigène pour les animaux avec pertinence de cancérigénèse inconnue pour l'homme.

A4 = Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

Sk = Danger d'absorption cutanée.

DSens = Sensibilisant cutané.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir un système adéquat de ventilation. Une surveillance personnelle, biologique ou du milieu de travail peut être requise afin de déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle/ ou la nécessité d'utiliser des équipements de protection respiratoire. Utiliser des enceintes de confinement, la ventilation par aspiration à la source ou autres contrôles techniques comme principaux moyens de minimiser l'exposition du travailleur. Les équipements de protection individuelle doivent être portés seulement dans le cas où l'exposition du travailleur ne peut être contrôlée convenablement à partir des mesures techniques de contrôle. S'assurer que les mesures de contrôle soient régulièrement inspectées et entretenues. S'assurer de bien former les opérateurs afin de minimiser l'exposition.

Protection des yeux/du visage Il faut porter des lunettes conformes à une norme approuvée si une évaluation de risques mentionne la possibilité de contact oculaire. Les équipements de protection personnelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.6), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. À moins que l'évaluation rapporte la nécessité d'une plus grande protection, il faudra porter les équipements de protection suivants: Lunettes de protection bien ajustées.

Minus 70 Hydraulic Oil

Protection des mains	Si une évaluation des risques mentionne la probabilité de contact cutané, il faudra alors porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée. Le choix du meilleur gant peut se faire en consultant le fabricant/fournisseur qui est bien placé pour fournir des renseignements concernant le temps de protection du matériel constitutif des gants. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9) , ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. S'assurer que les gants conservent leur propriétés de protection durant l'utilisation en se basant sur les données fournies by le fabricant, et changer les gants au moindre signe de détérioration. Des changements fréquents sont recommandés.
Autre protection de la peau et du corps	Si une évaluation des risques mentionne la probabilité d'une contamination de la peau, il faudra alors porter des chaussures de protection ainsi que des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme approuvée.
Mesures d'hygiène	Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer les équipements et l'espace de travail chaque jour. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Se laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il faut faire des examens en médecine industrielle préventive. Alerter les employés d'entretien au sujet de toute propriété dangereuse du produit.
Protection des voies respiratoires	Si une évaluation des risques mentionne la probabilité d'inhaler des contaminants, il faudra alors porter des équipements de protection respiratoire conformes à une norme approuvée. S'assurer que tout équipement de protection respiratoire convienne à l'utilisation prescrite et est approuvé par NIOSH. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Les cartouches filtrantes anti -gaz et combinés doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les masques couvre-visage complets avec cartouches de filtre remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les appareils de protection respiratoire avec demi -masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les émissions provenant des systèmes d'aération ou de l'équipement relié aux procédés de travail doivent être vérifiées pour assurer leur conformité aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement. Dans certains cas, il faudra utiliser des épurateurs d'émanations, des filtres, ou porter des modifications techniques aux équipements de procédées afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Liquide.
Couleur	Ambre.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion	Pas disponible.

Minus 70 Hydraulic Oil

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>288°C (>550.4°F)
Point d'éclair	> 93°C/199.4°F Cleveland à creuset ouvert.
Taux d'évaporation	< 0.01 (acétate de butyle = 1)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité	Pas disponible.
Tension de vapeur	<0.0013 kPa @ 25°C
Densité de vapeur	> 5
Densité relative	0.87
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	16 cSt @ 40°C
Propriétés explosives	Ne s'applique pas.
Propriétés comburantes	Pas disponible.
Autres renseignements	Aucun.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Consulter les autres sous-sections de cette section pour de plus amples détails.
Stabilité chimique	Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé. Stable sous les conditions d'entreposage prescrites.
Risques de réactions dangereuses	Pas de réaction potentiellement dangereuse connue.
Conditions à éviter	Il n'y a pas de condition connue qui pourrait entraîner une situation dangereuse.
Matières incompatibles	Aucune matière spécifique ni groupe de matières n'est susceptibles de réagir avec le produit pour entraîner une situation dangereuse.
Produits de décomposition dangereux	Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé. La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - voie orale

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Notes (DL₅₀ par voie orale) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Minus 70 Hydraulic Oil

Toxicité aiguë - par contact cutané

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Notes (DL₅₀ par voie cutanée) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité aiguë - par inhalation

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Notes (CL₅₀ par inhalation) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Résumé Provoque une irritation cutanée.

Données animales Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation respiratoire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation cutanée

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation cutanée Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Génotoxicité - in vitro Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Cancerogénicité

Résumé Susceptible de provoquer le cancer.

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Cancérogénicité selon le CIRC Contient une substance qui peut être potentiellement cancérigène. CIRC Groupe 2B peut être cancérigène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité pour la reproduction - fertilité Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité pour la reproduction - développement Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Résumé Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique TSOC ES 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Organes cibles Systeme nerveux central

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Minus 70 Hydraulic Oil

Résumé	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé comme exerçant une toxicité spécifique sur certains organes cibles suite à une exposition répétée.
<u>Danger par aspiration</u>	
Résumé	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Une pneumonie peu se produire si la vomissure contenant des solvants se retrouve dans les poumons.
Danger par aspiration	Tox. Asp. 1 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration des voies respiratoires. Une pneumonie peu se produire si la vomissure contenant des solvants se retrouve dans les poumons.
Renseignement généraux	Peut causer le cancer suite à une exposition répétée. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau de l'exposition. La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.
Inhalation	Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Nausée, vomissement. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Effet narcotique.
Orale	Peut provoquer une irritation. Risque d'apiration en cas d'ingestion. L'accès aux poumons suite à une ingestion ou un vomissement peut provoquer une pneumonie chimique.
Contact cutané	Rougeur. Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
Voie d'exposition	Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux
Organes cibles	Systeme nerveux central

12. Données écologiques

Écotoxicité	Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.
Toxicité	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
<u>Toxicité aquatique aiguë</u>	
Résumé	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
<u>Toxicité aquatique chronique</u>	
Résumé	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<u>Persistance et dégradation</u>	
Persistance et dégradation	La dégradabilité du produit n'est pas connu.
<u>Potentiel de bioaccumulation</u>	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.
Coefficient de partage	Pas disponible.
<u>Mobilité dans le sol</u>	
Mobilité	Aucune donnée n'est disponible.
<u>Autres effets nocifs</u>	

Minus 70 Hydraulic Oil

Autres effets néfastes Non reconnu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux Autant que possible réduire ou empêcher la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits là où il est possible de le faire. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, des solutions provenant des procédés, des résidus et sous-produits devraient en tout temps être conformes aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement et l'élimination des déchets ainsi qu'aux exigences de toute autorité locale. La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit. Manipuler avec précaution les récipients vides qui n'ont pas été minutieusement nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou leurs doublures peuvent retenir quelques résidus du produit et dès lors, devenir potentiellement dangereux.

Méthodes d'élimination Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer les produits en surplus et ceux qui ne sont pas recyclables par le biais d'un entrepreneur accrédité pour l'élimination des déchets. Les déchets, les résidus, les récipients vides, les vêtements de travail usagés et le matériel de nettoyage contaminé devront être recueillis dans des récipients prévus à cet effet, avec étiquette décrivant leur contenu. L'incinération ou l'enfouissement devra être considéré seulement si le recyclage n'est pas faisable.

14. Informations relatives au transport

Général Pour toute information concernant l'emballage des quantités limitées/chargement limité, consultez la documentation modale pertinente en utilisant les données qui figurent dans cette section.

Nota pour le transport du DOT Ce produit n'est pas règlementé pour le transport routier en vertu des exceptions prévues aux exigences du titre 49 du CFR.

Numéro ONU

Numéro ONU (LTMD) 3082

Numéro ONU (IMDG) 3082

Numéro ONU (OACI) 3082

Numéro ONU (DOT) UN3082

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (LTMD) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS 2,6-di-tert-butylphenol, naphthalene)

Désignation officielle de transport (IMDG) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS 2,6-di-tert-butylphenol, naphthalene)

Désignation officielle de transport (OACI) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS 2,6-di-tert-butylphenol, naphthalene)

Désignation officielle de transport (DOT) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS 2,6-di-tert-butylphenol, naphthalene)

Classe (s) de danger relatives au transport

Classe du DOT 9

Étiquette du DOT 9

Classe de la LTMD 9

Minus 70 Hydraulic Oil

Étiquette de la LTMD 9

Classe de l'IMDG 9

Classe/division de l'OACI 9

Étiquettes de transport



Étiquette de transport du DOT



Groupe d'emballage

Groupe d'emballage de la LTMD III

Groupe d'emballage de l'IMDG III

Groupe d'emballage de l'OACI III

Groupe d'emballage du DOT III

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont placés à la verticale et sont sécurisés. S'assurer que les personnes qui transportent le produit sachent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Cédule des mesures d'urgence (EmS) F-A, S-F

Quantité à déclarer du DOT RQ: Toluene (980392.1569 lbs), RQ: Naphthalene (776699.0291 lbs)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Ne s'applique pas.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations nationales Règlement sur les produits dangereux - DORS/2015-17
Règlement sur le transport des marchandises dangereuses - DORS/2015-100.

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

White mineral oil (petroleum)

Minus 70 Hydraulic Oil

Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic

Kerosine (petroleum)

naphthalene

toluene

Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate)

Benzenesulfonic acid

16. Autres informations

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

LTMD: La Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA: Association du Transport Aérien International.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CAS: Chemical abstracts service.

ATE: Estimation de la toxicité aiguë.

CL₅₀: Concentration Létale médiane pour 50 % des organismes d'essai.

DL₅₀: Dose Léthale médiane pour 50 % des organismes d'essai.

CE₅₀: Concentration efficace médiane.

PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables.

Abréviations et acronymes reliés à la classification

Asp. Tox. = Danger par aspiration

Carc. = Cancérogénicité

Skin Irrit. = Irritation cutanée

STOT SE = Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Aquatic Chronic = Dangers touchant les milieux aquatiques (chroniques)

Conseils relatifs à la formation

Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Cette matière devrait être utilisée uniquement par du personnel formé.

Commentaires concernant la révision

Rereleased through new GHS Software.

Date de la révision

2020-03-26

Révision

4

Date d'entrée en vigueur

2020-03-26

Numéro de la FDS

4820

Minus 70 Hydraulic Oil

Mentions de danger intégrales H225 Liquide et vapeur très inflammables.
H227 Liquide combustible.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

End of SDS

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétendement fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.